



Lettre

@ Secteur Retraites

<mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr>

Le 13 février 2020 – N°177

- ▶ **Réforme des retraites : flou et inconnu au programme**
- ▶ **La Cnav continue d'investir dans le Bien- vieillir**
- ▶ **Des rendez-vous de prévention pour les jeunes retraités**

Infos Retraites

▶ **Réforme des retraites : flou et inconnu au programme**

La commission spéciale de l'Assemblée nationale avait débuté, le 3 février, son examen des 70 articles des projets de loi organique et ordinaire portant réforme des retraites.

Elle n'a pas pu achever le 11 février, comme initialement prévu, l'examen du projet de réforme des retraites, du fait des 22 000 amendements déposés.

Les deux textes seront examinés en plénière à partir du 17 février.

D'autre part, le Premier Ministre, avait assuré, le 11 décembre dernier devant le Conseil économique, social et environnemental, que non seulement « la loi prévoira une règle d'or pour que la valeur des points acquis ne puisse pas baisser » à l'avenir mais aussi qu'elle ira « au-delà puisqu'elle prévoira une indexation progressive non pas sur les prix, comme aujourd'hui, mais sur les salaires, qui, dans notre pays, augmentent plus vite que l'inflation ».

L'article 9 du projet de loi indique, quant à lui, qu'elle suivra « l'évolution annuelle du revenu moyen par tête ».

Or le 7 février, le Secrétaire d'Etat aux Retraites a reconnu que cet indicateur « aujourd'hui n'existe pas » et reste « à créer ». Cette mission serait confiée à l'Insee.

Ainsi, plutôt que de prendre comme référence le SMPT (salaire moyen par tête), qui est connu, le gouvernement invente le RMPT (Revenu moyen par tête) inconnu à ce jour, ce que FO avait signalé dès la parution du rapport du Haut-Commissaire le 18 juillet dernier.

Cela ajoute au caractère incertain des droits à la retraite que génère déjà le projet de système universel.

FO réitère son opposition au régime universel par points ainsi qu'à toute tentative du gouvernement de reculer encore l'âge de départ à la retraite, et revendique le maintien de l'ensemble des régimes de retraite.

► **La Cnav continue d'investir dans le Bien- vieillir**

Depuis 2019, la Caisse nationale d'assurance vieillesse travaille à enrichir son offre de prévention collective du vieillissement, à destination des seniors.

Les acteurs de l'action sociale retraite inter régimes travaillent à rendre cette offre encore plus accessible. En septembre, la Cnav a opéré l'ouverture du service « Trouver un atelier » sur le site pourbienvieillir.com : en quelques clics, un senior peut trouver l'agenda, la disponibilité et le tarif des activités près de chez lui.

Autre défi : adapter l'offre aux besoins. En 2019, la Cnav a réfléchi à un parcours d'inclusion numérique. Elle a commandité une étude auprès de la start-up WeTechCare, qui a identifié les leviers de motivation des retraités : accéder aux nouveaux moyens de communication comme Skype et WhatsApp, pour maintenir le lien avec les enfants et les petits-enfants ; améliorer la vie quotidienne par la souscription, par exemple, de services à domicile ; consolider l'autonomie face aux formalités administratives. La Cnav vient de constituer un groupe de travail avec l'Agirc-Arrco, la CNSA et la MSA, pour l'écriture d'un référentiel national et la modélisation d'une offre en 2020.

► **Des rendez-vous de prévention pour les jeunes retraités**

L'Agirc-Arrco a signé le 16 janvier dernier une convention avec le Ministère de la Santé et des Solidarités pour l'instauration de rendez-vous de prévention destinés aux 60-65 ans.

Partant du principe que « protéger sa santé grâce à la prévention, c'est protéger son autonomie à long terme », ces rendez-vous permettront d'informer les jeunes retraités sur les comportements bénéfiques à adopter pour préserver leur santé.

Ils seront réalisés dans les centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco, spécialisés dans la prévention depuis près de 40 ans.

Cette signature intervient dans le cadre d'une stratégie globale pour prévenir la perte de l'autonomie incluant l'Assurance retraite, la MSA et l'assurance maladie.